

## Aménagement du territoire

# Un débat national dès l'automne

*Lors du Comité interministériel d'aménagement du territoire, du 12 juillet à Mende, le gouvernement a montré sa volonté de donner un nouvel essor à l'aménagement du territoire. Aussi, dès l'automne, un débat national s'engagera sur ce sujet. Son objectif est de mobiliser les Français sur ce qui est aujourd'hui un enjeu de société et d'élaborer une charte nationale qui sera un véritable schéma directeur du territoire. Cette charte adoptée, le gouvernement présentera au parlement un projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.*



*Charles Pasqua,  
ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire*

La crise que nous traversons a aggravé une évolution subie depuis trop longtemps : concentration de la population dans les villes et dans les banlieues, déchirure du tissu social, exclusion de pans entiers de notre territoire, inégalité croissante entre certaines régions et les autres.

Cette évolution ignore l'accès égal des citoyens à l'emploi, à l'éducation, à la formation, à la culture et à la sécurité. Face ces inégalités qui se creusent, le gouvernement a la volonté de donner un nouvel essor à la politique d'aménagement du territoire.

### **LE DÉBAT CONSTITUE LE PRÉALABLE INDISPENSABLE A L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE NATIONALE DU TERRITOIRE**

Le 12 juillet dernier à Mende, le Comité interministériel d'aménagement du territoire a traduit cette priorité dans un certain nombre de mesures concrètes et d'application

immédiate, et par la décision de préparer une loi d'orientation du territoire qui sera présentée au parlement en 1994.

Son élaboration sera conduite dans la plus large concertation possible pour permettre aux Français de se prononcer sur ce qui constitue aujourd'hui un enjeu de société.

C'est pourquoi, dès le mois de septembre, un grand débat national sur l'aménagement du territoire sera lancé. Il sera mené prioritairement au niveau local, sous la responsabilité des préfets de région, avec les conseils régionaux à qui la loi de 1982 accorde une compétence éminente dans ce domaine, mais aussi avec les Conseils économiques et sociaux régionaux, les conseils généraux, les maires, et l'ensemble des forces économiques, sociales, culturelles et associatives. Au niveau national, le Conseil économique et social, les deux assemblées et les grandes organisations sociales, socio-professionnelles et associatives seront associés au débat qui durera jusqu'au printemps.

